



**Extrait du registre des délibérations de Conseil
d'administration de l'Agence technique
départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »**

Séance du 4 février 2026

Date de la convocation : 22 janvier 2026

Présidente : Sophie BORDERIE

Délibération n°2026-CA-06

Nombre de représentants pour le quorum (collèges 1 et 2)	21
Nombre de présents	15
Pouvoirs	2
Nombres de votants	17

Objet : subvention à l'Amicale des agents du Département

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à 14h30, les administrateurs de l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » se sont réunis à Agen, dûment convoqués par convocation électronique le 22 janvier 2026 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE.

Pour le 1^{er} collège – conseillères et conseillers départementaux

NOM – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à
BORDERIE Sophie	Présidente	☒	☐	
BILIRIT Jacques	Vice-président	☐	☒	
DEVILLIERS Arnaud	Conseiller départemental	☒	☐	
Danielle DHELIAS	Vice-présidente	☒	☐	
GONZATO-ROQUES Christine	Vice-présidente	☒	☐	
Nicolas LACOMBE	Vice-président	☐	☒	Daniel BORIE
MESSINA-VENTADOUX Annie	Vice-présidente	☐	☒	
MIRANDE Jean-Jacques	Conseiller départemental	☒	☐	
PAILLARES Marylène	Vice-présidente	☒	☐	
TONIN Valérie	Vice-présidente	☐	☒	Sophie BORDERIE
BORIE Daniel	Vice-président	☒	☐	
CAPELLE Laurent	Conseiller départemental	☐	☒	
DALLIES Vanessa	Conseillère départementale	☒	☐	
DELBREL Christian	Conseiller départemental	☒	☐	

Pour le 2^{ème} collège - représentantes / représentant des communes, syndicats et EPCI adhérents

NOM – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à
CAMINADE Didier	Président de la CC Fumel Vallée du Lot	☐	☒	
DAILLEDOUZE François	Maire de Caudecoste	☒	☐	
FOUNAUD VEYSSET Nathalie	Maire de Monflanquin	☒	☐	
PEZZUTTI Christian	Vice-président de Val de Garonne Agglomération	☒	☐	
POULIQUEN Guillaume	Maire d'Agnac	☒	☐	
RIVETTA Françoise	Maire de Sauméjan	☒	☐	
SALLES Marie-France	Maire d'Engayrac	☒	☐	

Visas

- Article L.5511-1 du CGCT relatif aux agences techniques départementales.
-

Il est proposé de voter une subvention à l'Amicale des agents du Département à hauteur de 100 € / agent soit 500 € pour 5 agents.

Exposé des motifs :

L'Amicale des agents du Conseil départemental de Lot-et-Garonne est une association ouverte à tous les agents qui travaillent pour le Département, qu'ils soient titulaires, stagiaires, contractuels, ou qui sont désormais à la retraite mais ont travaillé dans la collectivité.

Créée en 1991, l'Amicale est forte aujourd'hui de près de 700 adhérents à qui elle propose une gamme diversifiée d'activités et d'offres de séjours et vacances, de loisirs, culturelles et sportives, tant pour les membres de l'amicale que pour leurs enfants.

L'Amicale contribue à la vie économique locale en proposant des activités qui s'appuient principalement sur les acteurs et opérateurs du département (festivals, spectacles, cinémas, activités ludiques, sportives, de bien-être, etc.). L'Amicale est animée par des bénévoles qui consacrent du temps à la faire vivre, à faire évoluer ses offres, à privilégier un esprit de convivialité et un service de qualité pour ses adhérents.

5 agents sont recrutés directement et uniquement par LGI, les autres agents sont soit mis à disposition soit ont un contrat avec le Département. La subvention pour 2026 doit donc s'élever à 500 €.

**Après en avoir délibéré,
le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- Valide la subvention à hauteur de 100 € / agent soit 500 € pour l'année 2026 pour l'Amicale des agents du CD47.

La Présidente,
Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai
de deux mois à compter des formalités de
publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le

Publication le

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
La Présidente**


Sophie BORDERIE 

